



FORMATIONS AU REPÉRAGE, À L'ÉVALUATION ET À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

3 modules à l'attention des
professionnels et des citoyens

Réalisé par



Financé par



EN FRANCE, LE TAUX DE DÉCÈS PAR SUICIDE EST DE

13,7

POUR 100.000 HABITANTS,

soit un des taux les plus élevés en Europe¹. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la prévalence des tentatives de suicide au cours de la vie est de 7,6 % (taux brut²) . En 2020, le Ministère des solidarités et de la santé a défini une nouvelle stratégie multimodale de prévention du suicide qui comprend notamment un dispositif de formation des professionnels¹.

L'objectif de ces formations est l'amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en crise suicidaire par la création d'un réseau en adaptant le contenu de la formation aux rôles, compétences et responsabilités des différents intervenants à chacune de ces étapes.

TROIS NOUVEAUX MODULES DE FORMATION sont ainsi proposés aux professionnels et aux citoyens en fonction de leurs profils pour prévenir la crise suicidaire :

Sentinelle

Évaluation

Intervention de
crise

Ces formations sont organisées par le réseau CRES – CODES – CODEPS en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des rencontres d'échanges de pratiques sont organisées une fois par an au sein des départements à destination des personnes formées.

Ces formations sont financées par l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur et animées par le réseau des formateurs régionaux validés par l'ARS.

¹ Instruction N°DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide, accessible en ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/19-10/ste_20190010_0000_0124.pdf

² CHAN CHEE Christine, CHIN Francis, LEON Christophe (et al.), Conduites suicidaires, Bulletin de santé publique Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019-02, 13 p.

http://invs.santepubliquefrance.fr/content/download/153388/560537/version/51/file/BSP_suicides_paca_fevrier_2019.pdf

FORMATION DE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Repérer des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- Orienter, et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- Connaître le champ et les limites de son action
- Prendre soin de sa propre santé mentale



PUBLIC CIBLE

Tout professionnel ou citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui

Quelques exemples de personnes concernées :

travailleur social, aide-soignante, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, pharmacien d'officine, élu, professionnel des ressources humaines, coiffeur ou socio esthéticien, pompier, postier/facteur, guichetier, agent de police...



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par son employeur

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Un temps d'échanges départemental pour les sentinelles organisé par le CODES-CODEPS
- Un temps d'échanges départemental des personnes formées organisé par le CODES-CODEPS

Ces journées ont pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.



DURÉE DE LA FORMATION

1 journée



CALENDRIER 2021

CODES

DATES

CODES 04	Sainte-Tulle Vendredi 04 juin Digne-les-Bains Mercredi 13 octobre
CODES 05	Gap Vendredi 26 mars Briançon Lundi 07 juin Gap Jeudi 16 septembre Embrun Jeudi 02 décembre
CODES 06	Grasse Jeudi 04 février Grasse Jeudi 17 juin Roquebrune Cap Martin Mardi 23 novembre
CODEPS 13	Marseille Vendredi 09 avril Marseille Lundi 07 juin
CODES 83	La Garde Vendredi 22 octobre La Garde Vendredi 05 novembre La Garde Vendredi 26 novembre
CODES 84	Avignon Jeudi 14 octobre Avignon Mardi 12 novembre

FORMATION À L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE LA CRISE SUICIDAIRE ET ORIENTATION

La formation vise à être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et d'orienter les personnes vers la ressource adéquate.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS
SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Evaluer, au moyen d'une investigation clinique adéquate, le degré de dangerosité (léthalité du moyen), d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Orienter vers un intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité
- Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver



PUBLIC CIBLE

Prérequis : psychologue et tout professionnel de santé formés à l'entretien clinique, libéraux ou salariés, comme les psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers diplômés d'Etat travaillant en psychiatrie ou en soins primaires, en santé scolaire ou universitaire ou en services de santé au travail par exemple, travailleurs sociaux bénéficiant d'une expérience confirmée de la pratique d'entretien et sous conditions d'exercice.



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE
PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Un temps d'échanges départemental des personnes formées organisé par le CODES-CODEPS

Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.



CALENDRIER 2021

CODES

DATES

CODES 04	Digne-les-Bains Jeudi 30 septembre & vendredi 01 octobre	
CODES 05	Briançon Lundi 21 & mardi 22 juin	Gap Jeudi 07 & vendredi 08 octobre
CODES 06	Grasse Lundi 25 & mardi 26 janvier	Grasse Jeudi 03 & vendredi 04 juin
	Menton Jeudi 30 septembre & vendredi 01 octobre	
CODEPS 13	Marseille Lundi 03 & mardi 04 mai Marseille Lundi 14 & mardi 15 juin	
CODES 83	La Garde Jeudi 07 & vendredi 08 octobre La Garde Lundi 18 octobre & mardi 19 octobre	
CODES 84	Avignon Jeudi 03 & vendredi 04 juin Avignon Jeudi 16 & vendredi 17 novembre	
	Avignon Jeudi 07 & vendredi 08 octobre	

FORMATION À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à améliorer les compétences cliniques et les habiletés du participant en intervention ponctuelle de crise suicidaire.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Distinguer l'état de la personne (vulnérabilité, état de crise)
- Evaluer au moyen d'une investigation clinique adéquate le degré de dangerosité (léthalité du moyen) d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Faire baisser l'intensité de la crise
- Prévenir le passage à l'acte
- Organiser la prise en charge à court terme en fonction de la nature de la crise
- Être en lien avec le réseau des sentinelles, pour que l'accompagnement des personnes soit fluide



PUBLIC CIBLE

Prérequis : professionnels de santé ou psychologues formés à l'entretien clinique : psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers exerçant en psychiatrie... réalisant de manière régulière de l'intervention de crise : SAMU-SMUR, urgences psychiatriques, psychiatrie de liaison, CUMP, unités d'hospitalisation de crise, CMP effectuant de l'intervention de crise, équipe de recontact type Vigilant's, équipes mobiles dont les équipes mobiles psychiatrie et précarité...



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Un temps d'échanges départemental des personnes formées organisé par le CODES-CODEPS

Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.



CALENDRIER 2021

CODES

DATES

CODES 04	Sainte-Tulle Jeudi 17 & vendredi 18 juin
CODES 05	Gap Jeudi 20 & vendredi 21 mai
CODES 06	Nice Lundi 15 & mardi 16 novembre
CODEPS 13	Marseille Jeudi 10 & vendredi 11 juin
CODES 83	La Garde Lundi 13 & mardi 14 septembre
CODES 84	Avignon Jeudi 21 & vendredi 22 octobre

TEMPS D'ÉCHANGES DÉPARTEMENTAUX POUR LES PERSONNES FORMÉES

Au sein de chaque département, des temps d'échanges sont organisés pour les personnes qui ont suivi une formation en prévention de la crise suicidaire, à distance de la formation. Il est proposé :

- Un temps d'échanges entre personnes formées au **module sentinelle**
- Un temps d'échanges entre toutes les personnes formées, **quel que soit le module suivi**

Ces temps d'échanges prennent différentes formes selon les **CODES-CODEPS**. Il est fortement recommandé d'y participer : ils favorisent en effet la mise en réseau sur le département et sont un temps d'expression et de retour d'expériences sur des situations rencontrées ou des demandes de précisions.

CALENDRIER 2021

Département	Pour les personnes formées au module Sentinelle	Pour toutes les personnes formées sur le département
Alpes de Haute-Provence	Sainte Tulle Semaine 47	Sainte Tulle Semaine 47
Hautes-Alpes	A venir	A venir
Alpes-Maritimes	Menton 19 avril Grasse 01 juin	Roquebrune Cap Martin 18 mars Grasse Fin 2021 (date à venir)
Bouches-du-Rhône	A venir	Marseille 22 et 25 juin
Var	A venir en 2022	A venir en 2022
Vaucluse	A venir	A venir

CONTACT CODES - CODEPS

- 04**
CODES 04 :
codes.ahp@wanadoo.fr
mboulange@codes04.org
- 05**
CODES 05 :
codes05@codes05.org
- 06**
CODES 06 :
emarcel@codes06.org
cpatuano@codes06.org
- 13**
CODEPS 13 :
contact@codeps13.org
clemence.arceluz@codeps13.org
- 83**
CODES 83 :
contact@codes83.org
y.turmel@codes83.org
- 84**
CODES 84 :
accueil@codes84.org

